



**Ligue des droits de la personne
dans la région des Grands Lacs (LDGL)**

Siège social : Kigali – Rwanda B.P. 3042 Kigali Tel. (250) 58 3 6 86 Fax. (250) 58 8 0 71
E-mail : ldgl@rwanda1.com , site web/ www.ldgl.org

DECLARATION

La LDGL a organisé du 15 au 16 décembre 2009 la réunion des animateurs de son réseau Observatoire des droits de l'homme.

De l'examen du contexte, les constats ci-après se sont dégagés :

Au Burundi :

La LDGL salue les avancées du processus électoral, mais elle inquiète des dérives qui risquent de décrédibiliser le processus. Etant donné que les élections libres, démocratiques et transparentes impliquent en amont le respect des libertés publiques, notamment la liberté d'association et les libertés de presse.

Les entraves au fonctionnement des partis politiques et aux organisations de la société civile doivent être levées afin de favoriser la circulation de l'information et des idées sur les défis majeurs tels que la lutte contre la corruption et la réduction de la pauvreté.

La LDGL condamne la manipulation des jeunes à des fins politiciennes. Si le sport contribue au rapprochement des citoyens, les jeunes doivent être mis à l'abri des querelles politiciennes et éviter d'être sous le label d'espoir des partis. Des mesures urgentes doivent être prises afin de préserver la jeunesse de la violence.

La LDGL recommande au Gouvernement de vérifier les informations publiées dans le dernier rapport des experts des Nations unies sur le Congo et prendre des mesures efficaces de nature à briser le circuit d'approvisionnement des FDLR en concertation avec le Gouvernement Congolais.

En RD Congo :

La LDGL déplore la recrudescence de la violence à l'Est .En dépit des opérations Kimia II et Umoja wetu , les assassinats , les viols et violences sexuelles, les assassinats sont commis par les Fdlr , les groupes armés et les militaires des FARDC. Elle condamne les assassinats des religieux, aux environs de Bukavu. Etant donné qu'on ne peut construire une paix durable sur base de l'impunité, le Gouvernement, en exécution de ses engagements internationaux, doit ouvrir des enquêtes sur les cas d'assassinats et condamner les auteurs en respectant les garanties d'un procès juste et équitable.

Il y a lieu de déplorer que les militaires impliqués dans le viol contre les pygmées à Walikale en avril 2009 aient été remis en liberté après leur condamnation par la justice militaire.

La LDGL relève que la restauration de la discipline au sein de l'armée passe par la lutte contre l'impunité.

La LDGL recommande au Gouvernement de redynamiser la justice en général et les juridictions militaires en particulier et de soumettre tous les militaires impliqués dans les violations du droit international humanitaire devant la justice.

En matière de lutte contre la Corruption, la LDGL relève que la corruption est un fléau hypothèque l'avenir économique et social du pays ;

Le Gouvernement doit prendre les mesures efficaces afin de réprimer les actes de corruption à tous les niveaux ;

S'agissant de la lutte contre les violences sexuelles, la stratégie nationale de lutte contre les violences mérite une application sans faille tout en s'assurant que les auteurs n'échappent à l'exécution des peines et en offrant aux victimes une juste réparation.

Au Rwanda :

La LDGL avait salué par le passé l'abolition de la peine de mort, mais déplore que l'abolition de la peine de réclusion criminelle à perpétuité n'est pas à l'ordre du jour en dépit de son caractère inhumain.

En marge de l'élection de 2010, les espaces d'expression démocratiques doivent être ouverts davantage pour permettre une circulation des idées et l'émergence d'un débat démocratique sur les grands défis.

S'agissant du fonctionnement des juridictions Gacaca, celles-ci étaient justifiées à l'aube du génocide par la décapitation du système judiciaire. Plus de 15 ans après la perpétration du génocide, rien ne peut expliquer la survenance d'une institution fondée sur les violations des droits de l'homme.

Au regard des dérives observées au courant du deuxième semestre de cette année (corruption avérée des juges, jugements non motivés, règlements des comptes,...) ;
la LDGL recommande au gouvernement de respecter l'échéance de décembre 2009 en mettant en place des mécanismes judiciaires devant gérer les dossiers pendants.

Fait à Bujumbura, le 16 décembre 2009

Me Joseph SANANE CHIKO

Président de la LDGL